Liberté Égalité Fraternité
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

commune de Murianette

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
27/2023

Arrêté de circulation

Objet : Création d'un trottoir et de places de stationnement – Rue des Barrières

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois août,

Le maire de la commune de MURIANETTE
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 23 août 2023 de la Société SIORAT ISERE sise chez Sogelink TSA 70011 à Dardilly cedex (69134) en vue de créer un trottoir et des places de stationnement sur la commune de Murianette, rue des Barrières,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société SIORAT ISERE est autorisée à effectuer à partir du 28 août 2023, pour une durée de 10 jours, la création d'un trottoir des places de stationnement, rue des Barrières.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera si besoin alternée par la mise en place d'un alternat manuel.
La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.
La vitesse sera limitée à 30km/heure. Le stationnement de tous véhicules sera interdit lors des travaux.
Le dépassement de tous véhicules sera également interdit.
Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société SIORAT ISERE prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société SIORAT ISERE.

ARTICLE 4 : L'entreprise SIORAT ISERE devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 23 août 2023

Le Maire, Cédric GARCIN.

MAIRIE DE MURIANETTE 38420

DESTINATAIRES :
- Société SIORAT ISERE
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole